

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des insertions : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 5 août 1840.

M. Thiers ne nous a jamais inspiré de confiance; nous n'avons pas oublié ses antécédents; nous avons bon souvenir aussi de ses palinodies dans cette dernière session. Il est en butte aux attaques de la cour, que nous importe? Avant de lui prêter le moindre appui, il faudrait avoir la certitude qu'il saura, dans les circonstances solennelles au milieu desquelles nous nous trouvons, tenir une conduite digne de la France. Jusqu'à ce jour il a lancé dans ses journaux force déclamations, il leur a soufflé des articles belliqueux; mais ses actes, quels sont-ils? Il va lever 100,000 hommes pour notre armée de terre et 10,000 marins. N'est-ce pas une dérision? est-ce avec de pareilles ressources qu'on peut se montrer redoutable? Que ne dissout-il la chambre des députés? pourquoi ne réorganise-t-il pas la garde nationale? La politique suivie jusqu'à ce jour à l'intérieur a été odieuse, restrictive de tous les droits; que n'en fait-il l'aveu?

M. Thiers ne veut pas la guerre, car il ne veut pas l'appui de la nation; son langage est faux, sa diplomatie n'est pas d'accord avec son langage; la France n'a à attendre de lui que déceptions, l'élève de Talleyrand ne sera jamais un ministre capable de nous faire respecter. Ceux-là s'abusent qui croient à la sincérité de ses paroles; ceux-là perdraient les véritables traditions démocratiques qui pourraient, de près ou de loin, prêter appui à l'homme qui a soutenu la politique de Casimir Périer et fait le sacrifice des intérêts révolutionnaires pour plaire aux puissances étrangères et obtenir leur bienveillance. Le traité-Brunow est la conséquence des lâchetés commises depuis dix ans, et M. Thiers y a toujours participé.

Le pays est dans ce moment d'attente qui précède d'ordinaire les grands événements; moment d'incertitude, d'angoisse, qui va décider de l'avenir. Tous les regards sont tournés du côté de l'Égypte et de la Syrie. Le pacha acceptera-t-il le traité Brunow? les mesures coercitives seront-elles immédiatement employées par la Russie et l'Angleterre, et en ce cas Ibrahim marchera-t-il sur Constantinople? Voilà ce que tout le monde se demande et ce que tout le monde ignore, car les nouvelles les plus contradictoires se succèdent et se croisent. Elles sont favorables ou défavorables au pacha, suivant la source d'où elles émanent; en sorte qu'il est ici fort difficile d'y démêler la vérité et de juger sainement l'état des choses. Il faudra donc attendre encore pour apprécier exactement les affaires de Syrie.

Sans aucun doute il faut reconnaître dans l'insurrection de Syrie les manœuvres de l'Angleterre et de la Russie, qui ont voulu créer à Mehemet-Ali des embarras favorables à leurs vues; mais il serait injuste de ne voir dans la prise d'armes des montagnards que l'effet des conseils intéressés de ces deux puissances. L'insurrection a eu d'autres causes plus justes et plus légitimes; ces causes, nous les avons indiquées déjà, mais elles sont aujourd'hui hautement proclamées par les habitants des montagnes eux-mêmes dans une réponse qu'ils viennent de faire à un firman qu'Ibrahim-Pacha leur avait adressé pour les engager à rentrer dans l'obéissance.

LE PHARE FLOTTANT.

Il faisait une de ces sombres nuits d'orage qui rendent la mer Baltique si dangereuse pendant la mauvaise saison. Embarqués sur un petit sloop, nous avions entrepris de passer de Bergen à Christiansand. D'après les calculs du capitaine, nous devions être très-près des côtes de la Norvège; mais comment s'en assurer? Un brouillard épais, tenu sur la surface de la mer, l'enveloppait d'une obscurité effrayante. De grosses lames s'abattaient sur nous à chaque instant. Les matelots, aveuglés par la pluie et troublés par ce désordre des éléments, se tenaient accrochés aux manœuvres.... Notre situation était horrible.

Nous avions pour capitaine un homme sans énergie, dont la tête s'égarait à l'aspect du danger. Sous l'influence de la peur et des liqueurs alcooliques, il ne cessait de donner des ordres contradictoires que bientôt l'équipage n'écoula plus.

Vers le milieu de la nuit, notre grande voile fut emportée par le vent. Peu de temps après, une voie d'eau se manifesta dans la cale. Malgré le jeu continu des pompes, la mer pénétrait avec tant d'impétuosité que le vaisseau s'affaissait rapidement. Notre seule chance de salut était la chaloupe; nous nous hâtâmes d'y descendre, à l'exception du capitaine qui demeura sur le pont.

— Descendez, descendez, si vous faites cas de la vie! lui cria-t-on.

Mais il ne comprenait point. Par une de ces hallucinations que donne l'ivresse, il s'imaginait que les matelots partaient malgré lui pour la pêche. Furieux d'un tel mépris de son autorité, il vociférait des menaces et des injures et se démenait comme un insensé.

Chaque minute de retard valait un siècle. Les vagues soulevaient notre chaloupe la poussaient avec violence contre les flancs du vaisseau. Il était à craindre qu'elle ne se brisât dans un de ces chocs terribles; mais malgré la nécessité du moment, nous ne pouvions abandonner ce malheureux. Il ne fallait pas chercher à vaincre son obstination par des raisonnements; un matelot remonta près de lui et s'efforça de l'entraîner, puis, rebuté par deux tentatives inutiles, il redescendit dans la chaloupe.

— Le câble! cria l'équipage, lâchez le câble!
J'essayais d'obtenir encore un instant de délai, lorsque tout espoir de le sauver fut perdu. Le câble qui nous retenait au vaisseau fut lâché, et la chaloupe, emportée comme une flèche, s'enfonça

Ces deux pièces sont remarquables par la différence du ton qui y règne. Le firman d'Ibrahim est impérieux; on y sent le maître qui veut être obéi, qui daigne à peine faire une promesse, et qui se hâte d'y joindre la menace. Du reste, nulle garantie n'est donnée aux habitants de la montagne contre la tyrannie dont ils se plaignent.

Votre conduite ne peut avoir que deux motifs, dit Ibrahim aux habitants du Liban: ou des malveillants vous ont fait croire qu'il sera ordonné une conscription parmi vous, et ont séduit par cette perfide insinuation votre fierté et votre courage, abusant de votre simplicité; ou bien c'est une trahison de votre part, à laquelle vous vous portez sans aucun motif. Dans le premier cas, si l'on a suscité parmi vous la crainte de conscription dans la montagne, il ne faut nullement y ajouter foi; mais, dans le cas où votre révolte proviendrait d'une trahison spontanée et vaine, nous avons déjà envoyé quinze régiments d'infanterie, outre la cavalerie et l'artillerie, pour détruire vos personnes et ruiner vos habitations complètement.

Mais, le pacha d'Égypte, à qui l'on prête des vues si profondes, ne devrait pas l'oublier, des populations placées comme celles du Liban ne se révoltent pas sans de graves motifs. Ce ne saurait être l'ambition qui les guide; elles n'aspirent pas à chasser le pacha de l'Égypte; elles ne songent pas à lui enlever la Syrie; elles ne veulent pas même se soustraire à sa domination. Elles se révoltent parce qu'elles souffrent, parce que leurs maux sont devenus intolérables, parce que leurs plaintes sont restées sans réponse, parce qu'elles se voient enlever les armes qui sont leur dernière espérance contre la tyrannie de leur maître.

Vous n'ignorez pas, disent-ils dans leurs lettres, vous n'ignorez pas les tyrannies souffertes par les habitants du Mont-Liban, les vexations et les impôts qui les oppriment. Depuis que le gouvernement de Mehemet est établi dans ce pays, les habitants du Liban furent les premiers à se soumettre, et ils sont allés avec son armée à la guerre de Damas; et lorsque l'insurrection a éclaté à Saffet, Napoléon, Nassir et chez les Mutalis, les habitants de la montagne sont allés avec S. Exc. Emir-Bechir. Ils les ont battus et soumis au gouvernement du pacha, ce qui leur a fait augmenter leur espoir d'être libérés des vexations; mais pour les récompenser, il leur a demandé leurs armes et ensuite des soldats, ce qui leur a causé des dommages que l'oreille se boucherait pour ne pas entendre, puisqu'on prenait leurs femmes, on les châtiât de différentes manières, et on les suspendait sur des arbres. Ensuite il leur a imposé le firdé, et on devait payer ce droit même pour ceux qui mouraient ou qui étaient tués dans la guerre pour ce gouvernement; et lorsqu'on a découvert la mine de charbon de terre dans la montagne, on a prescrit aux montagnards de l'exploiter et de fournir les ustensiles nécessaires sans être payés, et on a envoyé des gens pour inspecter ces travaux. On payait les ouvriers et les mures pour le transport du charbon à Beyrouth, mais c'était peu de chose, et nous fûmes obligés de supporter le restant du paiement à nos frais, et de fournir des poutres et des sacs pour cette mine, et ils ne payaient que le quart du prix, mais les frais de transport des villages jusqu'à la mine ne nous furent pas payés.

Si nous voulions entrer dans les détails de toutes ces vexations, ce serait trop long, et nous ne comptons pas les coups de bâton et les avanies qu'on nous a faites comme à des fellahs égyptiens. Depuis qu'on a commencé l'établissement de la quarantaine jusqu'à présent, on a obligé les montagnards de fournir de la chaux et en y fixant un prix minime, et de la transporter gratis sur leurs bêtes de somme; de nouvelles contributions ont frappé les moulins. Les maçons ont été envoyés par force à Kaulekboz, à Saint-Jean-d'Acre et à la quaran-

dans les ténèbres qui s'étendaient autour de nous.

Nous n'avions fait que changer de péril, ou plutôt c'était le même sous un autre aspect. Notre chaloupe ne pouvait résister à une mer aussi haute. Tantôt suspendus sur la crête des lames qui fuyaient en mugissant sous nos pieds, tantôt précipités dans les vastes sillons qu'elles creusaient derrière elles, nous avions sans cesse la mort devant les yeux. Personne ne parlait. Chacun, livré à ses pensées, attendait le moment où l'un de ces abîmes au fond desquels nous descendions avec tant de rapidité se refermerait sur nous.

Au milieu de l'obscurité, le sloop nous apparaissait encore. Les lambeaux de la grande voile, qui étaient restés attachés au mât, nous permettaient de le reconnaître; nous distinguions même par intervalle la voix de notre malheureux capitaine. Il poussait d'horribles clameurs mêlées de chants, de blasphèmes et d'imprécations.

Au bout de quelque temps, la mer s'éclaira à un mille autour de nous d'une lueur momentanée. Nous aperçûmes une masse noire s'élevant et s'abaissant d'une manière irrégulière et ballottée en tous sens au milieu des flots. Tout-à-coup elle sembla s'arrêter; une de ses extrémités se dressa vers le ciel, et le vaisseau, car c'était lui, semblable à une balaine qui plonge, s'enfonça brusquement dans l'abîme. Un cri déchirant, un cri d'agonie retentit sur la surface de la mer, et nous ne vîmes plus rien que les vagues qui bondissaient en triomphe à la place où le vaisseau avait disparu.

Les matelots cessèrent de ramer et se regardèrent les uns les autres dans un horrible silence. En ce moment, l'homme qui tenait le gouvernail s'écria qu'il apercevait une lumière à l'avant. Nous jetâmes les yeux dans cette direction; nous pâmes à distinguer une lueur vacillante, semblable à une étoile au milieu d'un brouillard. Des cris de joie s'échappèrent de toutes les bouches. « Ce doit être, nous dit un vieux marin, le phare flottant que le capitaine avait reconnu dans la soirée. Si nous l'atteignons, nous sommes sauvés! » Cette nouvelle nous rendit notre courage.

Nous passâmes une heure à lutter péniblement contre la tempête. Nous fûmes vingt fois sur le point de périr. Mes yeux restaient invariablement fixés sur cette lueur vers laquelle nous nous dirigeons; déjà nous en étions si près que notre salut semblait assuré, lorsque tout-à-coup elle s'éteignit. En même temps, nous fûmes emportés vers un endroit où la mer était couverte d'écume et où les lames s'entrechoquaient avec un fracas épouvantable. Notre chaloupe, assaillie de tous côtés, s'enfonça... Nous étions submergés.

taine, et ils n'eurent que le quart du paiement usité; l'obligation des travaux a augmenté dans les villes, dans les campagnes et dans tous les endroits où nous allons, ce qui a réduit à une misère extrême plusieurs familles de la montagne, et nous a ruinés aussi, car nous n'avons plus ni argent, ni enfants, ni bestiaux, vu que les enfants sont pris pour le nizam. Nos récoltes ne suffisent pas à tant de demandes, nos bestiaux de toutes sortes sont dans une situation misérable (de manière que plusieurs ont précipité d'une grande hauteur leurs mulets et leurs chameaux, d'autres les ont vendus à un vil prix), et nous, nous sommes employés pour servir la mine et les soldats.

Enfin, puisque nos biens sont perdus, nos enfants ne sont plus, et puisque nous avons perdu notre liberté, ne possédant plus rien du nôtre, et enfin étant entièrement consternés, nous avons dû nous révolter pour nous débarrasser de la tyrannie et réclamer notre tranquillité et notre liberté.

Voilà les premières causes de la révolte des montagnards, et on comprend que l'ambition de la Russie et de l'Angleterre ait facilement mis en œuvre ces éléments. Si le gouvernement égyptien n'eût pas fait peser sur la Syrie une aussi lourde tyrannie, il est probable que les intrigues des étrangers eussent eu peu de succès chez un peuple si patient, tellement disposé en faveur de Mehemet, qu'il marche spontanément contre les ennemis du pacha. Ce peuple s'aperçoit qu'il a été un instrument que l'on veut briser après l'avoir employé; il sent qu'on ne lui ôte ses armes que pour l'empêcher de résister à la tyrannie qui pèse sur lui et qu'on se dispose à rendre plus lourde encore, et voilà pourquoi il crie au pacha qui lui demande ses armes: Viens les prendre!

Peut-être notre gouvernement qui se prononce en faveur du pacha dans la querelle qui s'élève, tout préoccupé de la grave question de l'empire d'Orient et des perturbations que la guerre peut jeter en Europe, ne songera-t-il pas à ces peuples du Liban. Cependant ces peuples nous invoquent aujourd'hui; ils demandent que l'Angleterre et la France fassent, pour nous servir de leur expression, lever d'eux la tyrannie, qu'elles soient garantes des traités, et ils offrent en échange au pacha un impôt sur leurs biens. Ce rôle de médiatrice qu'on offre à la France, elle ne saurait le refuser sans manquer aux plus saintes lois de l'humanité. Puisque la politique de la France s'est prononcée pour le pacha, il faut le secourir et promptement. Sans doute il importe de terminer au plus vite la guerre de Syrie qui distrait les forces d'Ibrahim et ne lui permet pas d'opposer aux ennemis un nombre de troupes aussi considérable qu'il eût pu le faire; mais, outre que de sages traités exécutés fidèlement sont le plus sûr moyen de ramener la tranquillité chez ces peuples, la France ne doit pas oublier que sa mission dans l'humanité est une mission d'affranchissement et d'émancipation. En venant au secours du pacha, en lui garantissant la souveraineté des pays qu'il a conquis, il faut aussi qu'elle garantisse la liberté aux peuples. C'est là un devoir auquel la France ne saurait manquer sans mériter les plus graves reproches.

NOUVELLES D'ORIENT.

On lit dans le supplément au *Sémaphore* de Marseille du 2 août :

Le paquebot anglais *Le Prométhée* est entré hier dans notre port à quatre heures de l'après-midi. Les lettres et journaux apportés par

Je me sentis enlevé par une force irrésistible. Des sons confus bruisaient à mon oreille. Que se passa-t-il autour de moi? que devins-je moi-même pendant quelques minutes? Je l'ignore. En remontant à la surface de la mer, je fus heurté par un tonneau qui flottait à mes côtés. Je m'y accrochai machinalement et repris mes sens peu à peu. Je cherchai des yeux, j'appelai à grands cris mes malheureux compagnons. Aucune voix ne répondit à la mienne; tous avaient péri. J'étais seul.

Dans cette confusion de la mer et du ciel, il m'était impossible de m'orienter. J'avais perdu la direction du phare flottant, et je désespérais de le retrouver, lorsque, par un hasard providentiel, j'entrevis à quelque distance la masse sombre du navire sur lequel il était établi. J'employai pour y atteindre ce qui me restait de forces. Épuisé, haletant, j'appelai à plusieurs reprises, dans l'attente que l'on viendrait à mon secours. Aucun son, aucune clarté ne s'échappait du navire. Le fracas et l'agitation des lames qui en battaient les flancs rendaient plus solennel ce silence, plus désolée cette solitude, plus noire cette obscurité. J'en fis deux fois le tour sans pouvoir y monter. A la fin, une vague, en me soulevant, me permit de saisir les chaînes auxquelles il était amarré, et, de là, je réussis à me hisser sur le pont.

Mon premier mouvement fut de rendre grâce au ciel. Je regardai ensuite autour de moi. Le pont était désert; mais au pied de l'échelle, à travers les fentes d'une porte, je distinguais une faible lueur. Je descendis avec précaution, cherchant quels pouvaient être ceux au pouvoir desquels j'allais me trouver. Deux hommes d'un extérieur grossier étaient assis à une table; une lampe suspendue au plafond, et que le roulis du bâtiment balançait à droite et à gauche, éclairait tour à tour leurs visages. Insensibles au tumulte des vagues, aux mugissements de la pluie et du vent, ils semblaient livrés tout entiers à la tempête de leurs propres passions; la colère étincelait dans leurs yeux; je crus y lire l'expression de la haine et du désir de la vengeance. Le bruit de la mer couvrait leurs voix; mais je suivais leurs gestes pleins d'énergie et de violence. Il y eut un moment où ils se dressèrent sur leurs pieds; leurs visages enflammés se rapprochèrent; on eût dit deux loups qui allaient se prendre à la gorge. Ils étaient sur le point de s'entreindre dans une lutte acharnée, lorsqu'une femme parut dans la chambre. Contenus par elle, les deux hommes se rassirent; mais, aux regards sanglants qu'ils échangeaient, je compris qu'ils se haïssaient encore plus en la voyant.

cette voie n'ont été distribués qu'à neuf heures du soir ; aussi ne pouvons-nous donner à nos lecteurs qu'une partie de ce que nous avons reçu. Le temps nous manque pour leur faire connaître les nouvelles que ce paquebot apporte de l'Inde ; nous en publierons les détails dans notre prochain numéro ; mais les nouvelles officielles d'Alexandrie sont d'une telle importance que nous n'avons pas hésité à faire paraître un supplément pour les porter vingt-quatre heures plus tôt à la connaissance de nos lecteurs.

La pacification de la Syrie est maintenant un fait accompli. Elle détruit toutes les espérances qu'avaient pu fonder sur cette insurrection les ennemis de Mehemet-Ali, que l'on sait n'y être pas restés étrangers. Elle doit être aussi un grand sujet d'embarras pour les quatre puissances qui se sont trop hâtées de conclure, à l'exclusion de la France, le fameux traité qui, sans les prompts et sages mesures au moyen desquelles le vice-roi vient d'éteindre l'insurrection, pouvait amener une guerre générale en Europe.

La nouvelle de la pacification de la Syrie a été annoncée par le gouverneur de Beyrouth à Mehemet-Ali le 12 juillet. Les Druzes avaient envoyé des otages à Damas et accepté les conditions qu'on leur avait faites au nom du vice-roi, lesquelles leur étaient très-favorables.

Le paquebot à vapeur le *Rhamsès*, qui cette fois devait nous apporter la correspondance du Levant, ayant éprouvé un accident à sa chaudière au moment de son départ de Malte, a été obligé de rentrer dans ce port et d'y débarquer, pour être transbordés sur le *Minos*, les dépêches et les passagers. Cet événement explique le retard que ce paquebot met cette fois à nous arriver.

Parmi les nouvelles de Constantinople connues à Malte, et que nous recevons par cette voie, l'exil de Kosrew dans son palais de Rodosto est la plus importante. Il paraît que cette mesure a été prise à la suite d'une longue délibération dans le divan. Elle était motivée sur la découverte d'une conspiration contre l'état, à la tête de laquelle se trouvait Kosrew.

Le 18 juillet, le bateau à vapeur *Tairi-Bahri* se dirigea sur le Bosphore vers le palais où s'était retiré l'ancien grand-visir, et l'officier qui le commandait, se présentant le firman d'exil à la main, lui signifia l'ordre de le suivre à Rodosto, lieu fixé pour son exil, où le vieux Kosrew fut immédiatement conduit avec une partie de sa suite. Il est facile de se faire une idée de la sensation que cette mesure a produite à Constantinople.

La coïncidence de l'éloignement d'un pareil personnage, le plus grand ennemi de l'Egypte, avec la pacification si instantanée de la Syrie, placée les négociations dans des conditions tout-à-fait nouvelles, et nous paraît devoir puissamment contribuer à amener un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi.

ALEXANDRIE, 23 juillet. — Nous vous avons fait pressentir par notre dernière lettre que la mission de Samy-Bey à Constantinople était sur le point d'échouer par suite de l'insurrection de la Syrie, dont les conséquences avaient été considérablement exagérées dans la capitale par les ennemis de la Turquie et de l'Egypte. Cette présomption n'est que trop confirmée aujourd'hui. Samy-Bey est entré ce matin dans notre port, à bord du pyroscaphe égyptien le *Nil*. Il paraît enchanté de l'accueil qui lui a été fait par le sultan et par tous les personnages importants de la capitale. A son départ, Raouf-Pacha lui a remis une lettre pour le vice-roi, dont ce dernier paraît satisfait. Samy-Bey montre avec empressement une tabatière garnie de diamants, dont le sultan lui a fait cadeau, et qui témoigne de la sympathie que l'envoyé égyptien a trouvée auprès de tous les vrais Turcs.

Nous regrettons vivement de voir la Porte manquer une occasion si convenable de traiter directement avec le vice-roi d'Egypte. Il faut encore déplorer que les ennemis de l'ordre en Orient, aient pu en imposer à la Porte. Ce succès doit être le dernier dont ils pourront se vanter, car, lorsqu'on apprendra à Constantinople avec quelle célérité, quelle énergie, l'insurrection de la Syrie a été réprimée et en même temps pacifiée, on reconnaitra qu'il n'y a rien à gagner en jouant au fin avec Mehemet-Ali. Nous présumons avec quelque fondement que dans peu un envoyé de la Porte viendra renouer à Alexandrie ces liens d'union intime que le vice-roi a été jaloux d'offrir le premier.

Les divers courriers que l'on a reçus de la Syrie, et en dernier lieu les lettres du bateau à vapeur anglais entré dans notre port ce matin, confirment la soumission complète des Syriens. Abbas-Pacha recevait les armes des montagnards et s'occupait de procurer aux Albanais des cantonnements éloignés, pour soustraire les Syriens à la férocité de cette soldatesque effrénée.

Rien de bien positif n'a encore transpiré ici sur le véritable but de la mission de M. Perrier. On a su seulement que des dépêches avaient en même temps été extraordinairement adressées de Toulon à M. de Pontois, et cela a fait présumer qu'elles étaient relatives à un arrangement définitif entre la Turquie et l'Egypte. Le courrier de Constantinople, qui est attendu demain par le bateau à vapeur fran-

çais, nous donnera sans doute quelques nouveaux renseignements à cet égard.

— On lit dans le *Sémaphore* du 3 août :

Les journaux de Malte confirment les nouvelles que nous avons données dans notre supplément. Leurs correspondants de Constantinople les informent de la réception bienveillante faite par le sultan à Samy-Bey, l'envoyé de Méhémet-Ali. Samy-Bey a remis à Abd-ul-Medjid la lettre dans laquelle son maître fait connaître les conditions de la remise de la flotte et de la paix. Après la visite que cet envoyé a faite à tous les hauts fonctionnaires de la Porte, ceux-ci se sont réunis chez Reschid-Pacha pour délibérer sur la mission de Samy-Bey. On croit que les différends turcs et égyptiens touchent à leur fin, et que le divan traitera directement avec Méhémet-Ali. Ce serait là le parti le plus sage. Ibrahim-Pacha, neveu de Méhémet-Ali, arrivé à Constantinople le 12 sur le bateau à vapeur le *Nil*, a apporté de nouvelles dépêches à Samy-Bey.

Le 8 juillet, le bateau à vapeur le *Tairi-Bahri* vint mouiller devant le palais que Kosrew le conspirateur occupait sur le Bosphore ; il était six heures du soir. On présenta à l'ex-sadrazam le firman qui l'exilait ; à l'instant même le vieillard fut dirigé vers Rodosto. On prétend que les scellés ont été mis sur les meubles du vieux Kosrew. Celui-ci possède à Rodosto un superbe palais, où l'on a eu la prévoyance d'envoyer des tapisseries qui l'ont vite mis en état de recevoir le propriétaire frappé de bannissement.

Kosrew conspirait ; le firman qui l'exile dit que depuis sa retraite il désobéissait fréquemment à son souverain. Le vieux pacha est très-affligé de se voir arraché au mouvement des affaires.

L'espoir d'une réconciliation obtenue d'une manière pacifique est parfois ébranlé à Constantinople par certaines mesures qui s'accordent peu avec les intentions apparentes du divan. Ainsi, on voit chaque jour des troupes s'acheminer vers l'Asie-Mineure.

Nous lisons dans les mêmes journaux maltais, sous la rubrique d'Alexandrie, à la date du 27 juillet, qu'il était temps que les troupes égyptiennes obtinssent des avantages en Syrie, vu qu'on ne peut se faire une idée de toutes les intrigues ourdies contre Mehemet-Ali. Le mont Liban était sillonné d'émissaires anglais et de carlistes français.

Quand les vaisseaux anglais le *Powerfull* et l'*Edimbourg* sont arrivés devant Beyrouth, le capitaine Napier a paru apprendre avec une vive surprise que la division égyptienne était parvenue à débarquer ses troupes et qu'elle était répartie. On assure qu'il avait pour instructions d'empêcher le débarquement des troupes et d'offrir aux Turcs de la flotte du pacha de protéger leur retour à Constantinople. On se fera facilement une idée du désordre que l'exécution de ces instructions aurait produit ; c'a été un grand bonheur pour le vice-roi que le contre-amiral Osman-Bey ait pu faire une telle diligence et ramener si vite ses vaisseaux à Alexandrie.

On assure que l'amiral Lalande, instruit du départ de ces deux vaisseaux, les a fait suivre dans les eaux de Syrie par deux bâtiments français ayant pour mission d'observer les mouvements du capitaine Napier.

La frégate le *Castor*, arrivée avant les deux vaisseaux, crut que les deux frégates égyptiennes se disposaient à l'attaquer et elle fit ses préparatifs de combat ; mais elle vit qu'elle se trompait.

On accuse lord Edgerton, qui parcourt avec son yacht les côtes de la Syrie, d'avoir fourni aux insurgés 500 fusils.

— On lisait hier soir dans le *Moniteur Parisien* :

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante que nous nous efforçons de publier. Nous devons cependant ajouter qu'une dépêche d'Alexandrie, portant la date du 23, et venue par voie télégraphique, ne dit rien de cette nouvelle.

Marseille, 1^{er} août, à 6 heures du soir.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône à M. le président du conseil.

Le lieutenant de vaisseau Sparck, commandant le paquebot anglais le *Prometheus*, parti de Malte le 28, et arrivant à l'instant, a déclaré que, le jour de son départ, le paquebot anglais venu de Beyrouth et d'Alexandrie avait annoncé que l'insurrection de Syrie était apaisée sans coup férir, et que la flotte égyptienne était retournée à Alexandrie avec une partie des troupes qu'elle avait conduites en Syrie.

— On lit ce matin dans le *Moniteur* :

Marseille, 1^{er} août, à 8 heures 1/2 du soir.

Malte, le 28 juillet.

Le consul de France à M. le président du conseil.

L'*Alecto*, partie le 21 de Beyrouth et le 23 d'Alexandrie, est arrivée le 28 au matin à Malte. Le capitaine annonce que l'insurrection est terminée en Syrie.

A Constantinople, on a découvert une conspiration à la tête de la-

wège. La tempête s'était apaisée ; je cherchai vainement autour de moi quelques vestiges du sloop et de la chaloupe ; les débris mêmes en avaient disparu. Pas un oiseau n'animait de ses cris cette scène désolée. Pendant que je la contempiais tristement, Anguerstoff, le plus âgé des deux hommes dont j'ai parlé, s'approcha de moi ; je lui demandai dans combien de temps une embarcation pourrait venir me prendre.

— Pas de si tôt, me répondit-il ; du moins, j'en ai peur. Nous ne communiquons avec la côte qu'une fois par mois. Il y a six jours qu'on nous a apporté nos provisions ; ainsi, calculez.

— Ne passe-t-il donc en vue aucun bateau de pêche ?

— Dans l'état, oui ; mais à cette époque de l'année, il est bien rare qu'ils se hasardent sur le banc ; à moins, ajouta-t-il avec un rire grossier, qu'ils ne veuillent servir de pâture aux poissons.

Je fus accablé de cette nouvelle ; l'idée de rester trois semaines enfermé dans une telle prison m'était insupportable. Si, du moins, j'avais pu travailler à ma délivrance ! Mais non ; il fallait attendre, dans l'inaction et l'ennui, que le hasard ou le cours régulier des choses mît fin à ma captivité. Je ne devais espérer de mes compagnons aucune sympathie, bien que j'eusse promis de les récompenser largement. L'or, qui a tant de pouvoir sur l'esprit des autres hommes, perdait ici une partie de son influence. J'étais pour eux une gêne, un embarras, une cause imprévue de consommation ; il fallait que les provisions destinées à trois personnes fussent à quatre, et savait-on quand elles seraient renouvelées ?

Ces raisons, ou d'autres que j'ignorais, rendaient ma présence importune à mes hôtes ; ils ne faisaient à mes questions que des réponses brèves et pleines de brusquerie ; sans se chercher entre eux, ils m'évitaient. Les matinales étaient employées à préparer les lampes du phare. Enfermés dans une chambre étroite, occupés des mêmes travaux, ils ne se parlaient pas, ou, s'ils s'adressaient la parole, c'était avec aigreur, avec colère, avec une haine mal dissimulée ; au moindre mot, leurs yeux s'enflammaient, et le ressentiment qu'ils couvaient dans leur sein paraissait près d'éclater.

Le plus jeune se nommait Morvalden ; la garde du phare lui était spécialement confiée. Il avait une figure douce, un air triste et rêveur ; son langage annonçait quelque éducation. La femme dont j'ai parlé était la sienne ; elle s'appelait Marietta. A peine âgée de vingt-deux ans, elle avait perdu la fraîcheur de la jeunesse. Ses traits ne manquaient pas de régularité ; mais il y avait dans son regard quel-

quelle était l'ex-grand-visir Kosrew-Pacha, qui a été arrêté et exilé.

Ces nouvelles sont très-rassurantes, et si elles se confirment, comme la chose est probable, le maintien de la paix aura une chance de plus. L'Angleterre ne s'était livrée aux Russes que dans l'espoir de soulever la Syrie contre Mehemet-Ali. L'insurrection se trouvant comprimée, l'intervention européenne n'aura pas de point d'appui dans l'intérieur de l'empire ottoman. Il faudra faire ouvertement la guerre au pacha, si on veut le déposséder, et peut-être ne l'osera-t-on pas ; car, comme le dit fort bien un journal ministériel, il y a au fond des situations une prudence qui retient les plus insensés.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Séance du 31 juillet 1840.

Présidence de M. Janson.

Le conseil s'est réuni à onze heures dans la salle de ses délibérations.

Sont présents : MM. Janson, Vachon-Imbert, Falconnet (André), Besson, Cholat, Fond, Bouchard-Jambon, Rambaud aîné, Gautier, (Etienne), de Varax, Bied-Charreton, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. le préfet est introduit et assiste à la séance.

Sur le rapport d'un des membres, le conseil est d'avis que la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon soit autorisée à établir un marché le vendredi de chaque semaine, et que les communes de Saint-Martin-en-Haut et Bully soient également autorisées à changer le jour des deux foires dont elles sont en possession.

Un membre fait un rapport sur le projet de changement de résidence de la brigade de gendarmerie de Mornant, qui serait établie sur la grande route n° 88.

Le conseil, considérant que la commune de Mornant a fait l'acquisition d'une maison pour le logement de la gendarmerie qui y est établie depuis plusieurs années ; qu'il ne paraît pas que les exigences du service et l'intérêt public commandent un changement qui serait préjudiciable à la commune, est d'avis que le projet de changement de la brigade de Mornant ne doit pas être accueilli.

Sur le rapport d'un membre, le conseil est d'avis de maintenir, pour 1840, le tarif d'évaluation des journées de travail pour les réparations des chemins vicinaux, adopté à la dernière session.

Sur le rapport d'un autre membre, le conseil, considérant que la route de grande communication de Neuville à Anse, n° 8, ne sera à l'abri des dégradations que peut occasionner la rivière, même par les eaux moyennes, qu'alors que le perré sera complètement achevé jusqu'au niveau de la route ; mais que ce travail se rattachant au projet de canalisation de la Saône, la charge doit en être supportée par l'état, émet le vœu que le gouvernement fasse, le plus promptement possible, exécuter ces travaux qui pourront seuls mettre à l'abri de la rivière une route dont l'importance se fait de plus en plus sentir.

Un membre fait un rapport sur le projet d'une lieutenance de gendarmerie et de deux nouvelles brigades, l'une aux Brotteaux, l'autre à Perrache.

Le conseil, considérant que le nombre des officiers de gendarmerie à Lyon n'est pas en rapport avec les attributions nombreuses dont ils sont chargés et la surveillance étendue qu'ils doivent exercer ; considérant que les quartiers de Perrache et des Brotteaux ont pris un tel accroissement que les moyens de surveillance sont insuffisants, alors surtout que la nature de la population de ces quartiers neufs doit en appeler une plus active, émet le vœu le plus pressant pour que le gouvernement accorde à la ville de Lyon une lieutenance de gendarmerie et crée deux nouvelles brigades, l'une pour le quartier de Perrache, l'autre pour celui des Brotteaux.

Sur le rapport d'un membre, le conseil, considérant que sous tous les rapports il paraît plus convenable d'adopter le projet de route par la rive droite du Garon pour combler la lacune de la route n° 86 de Lyon à Beaucaire, entre Givors et Lyon ; que, par ce tracé, la dépense est beaucoup moins considérable, que les ponts sont moins forts, et qu'on utilise une route déjà faite, celle de Saint-Etienne à Lyon, dans un parcours de 8 kilomètres, est d'avis que le tracé par la rive droite du Garon soit adopté par le gouvernement.

Le conseil, sur le rapport d'un de ses membres, est d'avis que les communes de Chevigny, Courzieux et Aney soient comprises au nombre de celles qui doivent concourir à l'établissement du chemin de grande communication n° 7 de Charbonnières à Villechenève.

Il est 4 heures ; la séance est levée.

Chronique Lyonnaise.

On nous adresse de fréquentes plaintes sur des tapages nocturnes auxquels se livrent des bandes de jeunes gens qui cou-

que chose de faux. Ses manières étaient pleines de circonspection, elle semblait peser ses paroles comme si elle se fût sentie surveillée et qu'elle eût craint de se trahir. Anguerstoff, l'autre gardien du phare, était un homme d'une quarantaine d'années, rude, vigoureux, énergique. Je m'aperçus qu'il inspirait à Morvalden autant de crainte que de haine, et qu'il avait pris sur Marietta un empire absolu. Opiniâtre et arrogant, au lieu d'obéir, c'était lui qui commandait et qui se montrait toujours disposé à en venir aux dernières extrémités.

D'où provenait la sourde inimitié qui divisait Anguerstoff et son patron ? Je remarquai qu'ils exerçaient l'un sur l'autre une surveillance continuelle. Pendant le jour, ils ne se perdaient pas de vue, et lorsque venait la nuit, celui des deux qui était chargé d'entretenir les feux du phare (chaque faction était de cinq heures) épiait avec un soin jaloux les mouvements de l'autre. Morvalden surtout ne pouvait se contenir ; tantôt il marchait à pas précipités, tantôt il s'arrêtait brusquement au haut de l'échelle qui conduisait à la cabine et prêtait l'oreille ; puis il reprenait sa promenade solitaire, murmurant en lui-même des mots que je n'entendais pas. Les querelles devenaient plus violentes de jour en jour. A la fin, Morvalden, dompté par l'énergie supérieure d'Anguerstoff, parut céder ; il tomba dans une noire mélancolie, et il affecta de rester tout le jour sur le pont, laissant Anguerstoff et Marietta seuls dans la cabine.

Je vivais confiné dans une espèce de trou qui me servait de gîte, et d'où je ne sortais qu'à l'entrée de la nuit. J'allais m'appuyer contre les rebords du bâtiment, et je contempiais la lucarne mobile du phare qui se projetait au loin sur la mer. Je croyais parfois distinguer la voile blanche d'un vaisseau ou entendre les cris des naufragés. Quelle situation que la nôtre ! enchaînés sur un écueil, évités par tous ceux qui s'aventuraient dans ces parages, incessamment ballotés par les vagues et cependant stationnaires. Nous n'avions ni la variété du voyage, ni l'espoir de toucher au port, ni les joissances, que donne au navigateur une brise favorable. Toutes les distractions, que même celles du travail et du danger, nous manquaient ; et ce qui rendait notre isolement plus affreux, c'étaient ces animosités dont je ne pouvais éviter le spectacle ; c'était le défaut d'espace qui nous resserait, nous rapprochait les uns des autres et nous mettait sans cesse en présence.

(La suite à demain.)

rent les rues poussant des cris, frappant aux portes, aux fermetures, et troublant le repos des habitants. L'autorité, ce nous semble, devrait veiller un peu mieux à la tranquillité et mettre fin à ces tapages.

— Un détachement de 126 tirailleurs de Vincennes, commandé par un capitaine et un lieutenant, a traversé hier notre ville. Il se rend en toute hâte en Afrique pour compléter l'effectif de ce beau bataillon si cruellement affaibli dans les dernières expéditions. Arrivé hier de Chalon par les bateaux à vapeur de la Saône, ce détachement s'est embarqué ce matin sur le Rhône et arrivera ce soir à Avignon, après avoir ainsi fait près de quatre-vingts lieues en deux jours.

Paris, le 3 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le départ du roi pour le château d'Eu est définitivement fixé à mercredi prochain. Ce départ, auquel rien n'a été changé, malgré les nouvelles qui nous sont arrivées depuis dix jours, doit rassurer beaucoup ceux qui se sont laissés alarmer par ces nouvelles. Il est évident que Louis-Philippe ne quitterait pas Paris, si les événements politiques devaient prochainement se compliquer au point d'amener une conflagration générale.

M. Jaubert, ministre des travaux publics, accompagne le roi à Eu. Il visitera ensuite le Havre, Cherbourg et plusieurs villes de la Normandie. Son voyage doit durer trois semaines environ.

— Les travaux se poursuivent nuit et jour sous le dôme des Invalides pour la construction du modèle de la tombe de Napoléon. L'affluence des curieux qui viennent tous les jours visiter l'hôtel, l'église et son dôme est immense.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT.

La bourse d'aujourd'hui a été assez calme. On avait fait à Tortoni 82 et ensuite 81 75, et le premier cours a été 81 75. Après l'ouverture, la rente est montée à 82, puis elle est retombée à 81 50. Elle est ensuite remontée à 81 90, et elle a fermé à 81 65.

En général, la rente a été regardée comme assez bonne, surtout après les fortes ventes qui ont été faites.

A quatre heures, 81 75.

Les journaux anglais nous ont apporté aujourd'hui la nouvelle d'une baisse qui a eu lieu à la bourse de Londres. Cette baisse est, dit-on, en grande partie le résultat des bruits qui ont couru : que lord Palmerston allait se retirer du ministère et que les établissements maritimes anglais allaient être augmentés ; mais il paraît que le seul motif réel des ventes qui ont été faites, c'a été l'arrivée d'un pigeon voyageur de Paris apportant la nouvelle d'une baisse de deux francs sur les fonds français. La panique n'affecte pas seulement les fonds publics ; de même qu'à Paris, les actions industrielles ne peuvent se placer à aucun prix, tant est grande l'alarme qui s'est emparée des esprits.

Le langage des journaux anglais est toujours curieux à étudier, il éclaircit la situation et la rend beaucoup plus rassurante qu'elle ne s'était présentée d'abord. En voici quelques extraits.

Le *Morning-Herald* fait les réflexions suivantes sur les mesures que vient d'adopter M. Thiers :

Si l'Angleterre se laissait effrayer par des mots, il y aurait de quoi trembler devant le manifeste de M. Thiers. Heureusement nous ne sommes pas aussi impressionnables que nos voisins, et nous savons très-bien que ce ne sont là que des mots et rien de plus. La France et l'Angleterre ont trop de bon sens pour en venir aux mains, parce que Méhémet-Ali est plus ambitieux qu'il ne plaît à lord Palmerston, et les intérêts de deux grandes nations ne se trouveront pas compromis parce que la dignité de M. Thiers est blessée.

Le ministère français, dit le *Morning Advertiser*, n'a aucun droit de se plaindre, car il est contraire aux usages diplomatiques, après qu'un gouvernement a refusé de prendre part à un traité, de lui faire officiellement connaître les projets de la négociation depuis son origine jusqu'à son achèvement. La France elle-même demandait à l'Angleterre, il n'y a pas long-temps encore, des actes semblables à ceux dont elle se plaint aujourd'hui, quand elle l'a engagée à entrer dans un traité pour amener par la force l'évacuation d'Anvers et pour maintenir l'intégrité de la Belgique, sans consulter les puissances qui voulaient s'y opposer, la Russie et la Prusse. Nous sommes donc fort en peine de deviner sur quel prétexte le cabinet de M. Thiers pourrait nous chercher raisonnablement querelle. Nous savons parfaitement quelles sont les ressources de la France livrée à elle-même ; mais sa seule chance de succès, dans une guerre avec les puissances combinées de l'Europe, serait de renouer le principe démocratique, c'est-à-dire de révolutionner les nations. Louis-Philippe et M. Thiers oseraient-ils se mettre à la tête d'un mouvement de ce genre ?

Nous ne savons avec le journal anglais si M. Thiers ou Louis-Philippe l'oseraient ; mais ce que nous pouvons lui répondre, c'est que la France en aurait le courage autant qu'elle en a l'envie.

On lit dans le *Siccle* :

On sait que depuis la révolution de juillet la durée du service a été réduite à sept ans. Les chambres fixent le chiffre des contingents annuels. Ce chiffre n'a pas varié ; il est de 80,000 hommes. Le gouvernement peut donc disposer de sept contingents, soit 560,000 hommes. Il est vrai qu'à la fin de chaque année les soldats les mieux exercés sont libérés du service ; mais ils ne sont point pour cela élevés à la défense nationale. La garde nationale mobile les compte dans ses rangs pendant sept ans encore. Si la France a besoin de faire appel à cette imposante réserve, elle lui fournira plus de 300,000 hommes rompus à la discipline militaire et habitués au maniement des armes.

L'effectif demandé au budget de 1841 est de *trois cent dix-sept mille huit cent vingt-six hommes et de soixante-quatre mille deux cent quarante-deux chevaux de toutes armes*. Ces forces doivent être ainsi réparties : pour les divisions de l'intérieur, 279,826 hommes et 54,665 chevaux ; pour l'Algérie, 38,000 hommes, 9,577 chevaux. Mais voici en réalité quel est l'effectif aujourd'hui : divisions de l'intérieur, 274,631 hommes et 49,931 chevaux ; Algérie, 60,731 hommes et 12,103 chevaux ; soit, au lieu de 317,826 hommes et 66,242 chevaux, *trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-deux hommes et soixante-deux mille trente-quatre chevaux*. Les

deux contingents appelés par les ordonnances que nous avons citées fourniront plus de 100,000 hommes et porteront l'effectif à 440,000 hommes. Mais, nous le répétons, ce ne sont pas les seules forces dont le gouvernement puisse disposer sans convoquer les chambres. Il peut appeler les sept contingents votés et élever l'effectif de l'armée à 560,000 hommes, soit 450,000 hommes en déduisant les pertes éprouvées depuis 1833 et les troupes employées en Algérie. La seule difficulté réelle est de se procurer promptement des chevaux de cavalerie propres à faire campagne. Un précédent établi en 1815 par l'empereur donne le moyen de porter à peu près au complet notre cavalerie de ligne, en prenant, à *prix débattu*, six mille chevaux à la gendarmerie. Pour la cavalerie légère, il faut recourir à d'autres moyens sur lesquels s'est portée déjà la sollicitude de M. le ministre de la guerre.

Le *Constitutionnel* attache une très-grande importance à démontrer que le traité des quatre puissances n'a pas été conclu à l'insu de la France ; voici ce que nous lisons encore, à ce sujet, dans le journal de M. Thiers :

La *Gazette d'Augsbourg* annonçait dernièrement que notre ambassadeur à Londres avait été pris à l'improviste par la conclusion du quadruple traité. Ce fait n'est pas exact, et nous tenons à le démentir hautement. M. Guizot n'a pas été surpris ; il n'a jamais espéré qu'il ramènerait lord Palmerston à son avis ; il a, au contraire, toujours averti son gouvernement de la persistance du ministère anglais, et rien de ce qui se passait, de ce qui se préparait, ne lui a échappé. Il ne faut pas confondre ce qui est très-différent.

Le gouvernement français se plaint de n'avoir pas été prévenu officiellement ; mais il est loin d'accepter le rôle de dupe que l'orgueil de lord Palmerston serait sans doute flatté de lui attribuer. Les informations n'ont jamais manqué au gouvernement français, mais il était de son honneur de ne pas admettre qu'on pût aller jusqu'au bout sans lui en donner avis.

On lit dans la correspondance parisienne du *Courrier de Bordeaux* :

Les préoccupations sont toujours fort vives ici au sujet de la question extérieure. Je puis vous donner aujourd'hui des détails certains sur ce qui s'est passé dans le conseil des ministres. Après les premiers moments de stupeur, après la première explosion d'indignation, voici ce qui a été décidé : Une note devait être rédigée sur-le-champ et expédiée à Londres, à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg ; dans cette note, il devait être déclaré que, si la Russie faisait partir un soldat de Sébastopol ou d'Odessa pour l'Asie-Mineure, la France lancerait immédiatement 200,000 hommes sur le Rhin ; que, si la flotte anglaise ou la flotte russe intervenait en Syrie et attaquait Méhémet-Ali, la France renforcerait de dix gros vaisseaux son escadre et prendrait fait et cause pour le pacha.

Cette note a dû être expédiée lundi soir ou mardi à Londres. On attend la réponse ; dès qu'elle sera parvenue, si elle n'est pas favorable, le *Moniteur* annoncera les projets du cabinet, et 200,000 hommes seront appelés sous les drapeaux.

Vous pouvez regarder ces nouvelles comme positives. Le roi était présent au conseil où ces résolutions ont été prises. Le duc d'Orléans aurait un commandement dans l'armée du Rhin.

Il est question de faire revenir 30,000 hommes des meilleures troupes de l'Algérie. *Provisoirement*, dit-on, on restreindrait le plus possible l'occupation. Le maréchal Valée serait rappelé pour servir en France. On enverrait en Afrique un homme moins important et moins utile que le maréchal, dont la spécialité est fort estimée parmi nos hommes de guerre. Hélas ! si l'on n'avait pas sacrifié tant d'hommes et tant de millions sur cette ingrate plage, on les retrouverait aujourd'hui ! Quand nous disions qu'à la première apparence de guerre il faudrait évacuer ou à peu près l'Afrique, on haussait les épaules, et pourtant, vous le voyez, il y a huit jours on n'y pensait pas ; aujourd'hui, cette idée est venue à l'esprit de tout le monde de M. Thiers tout le premier...

On lit dans le *Haro* de Caen :

La semaine dernière, M. le maréchal Grouchy a passé quelques heures dans notre ville, pour s'occuper d'affaires qui se rattachent au procès qui doit avoir lieu devant la cour des pairs entre lui et le général Berthezene.

On dit qu'il a eu une entrevue avec M. Ch. Lesénécal, neveu du général Lesénécal.

On lit dans un journal :

M. le marquis de La Valette, premier secrétaire d'ambassade de Perse, à peine arrivé à Paris, est reparti aujourd'hui pour Londres, chargé de dépêches pour M. Guizot.

M. de La Valette doit sans doute le choix qui a été fait de lui à son excursion récente à Constantinople, en allant à Ispahan.

M. de La Valette a été mandé hier soir aux Tuileries, où il a eu une longue audience de Louis-Philippe.

Ainsi ce diplomate part très-bien renseigné, puisqu'il porte à la fois avec lui la pensée des Tuileries et celle de la rue Neuve-des-Capucines.

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle* :

Le banquet réformiste de Metz, que l'autorité avait sans doute voulu étouffer par le refus d'un local assez spacieux, s'est multiplié le 29 dans toutes les parties de la ville. A notre connaissance, il n'y a pas eu moins de dix à douze réunions de trente à cinquante gardes nationaux, dans lesquelles les idées réformatrices ont été librement émises et vivement applaudies. Un banquet fort brillant et en quelque sorte officiel, où figuraient les colonels, les lieutenants-colonels, les officiers supérieurs et des membres du conseil municipal et de toutes les compagnies de la garde nationale, a eu lieu à l'hôtel du Nord, sous la présidence de M. le colonel François. Ce digne chef de notre milice civique a rappelé à l'assemblée, en termes fort énergiques, les devoirs qu'imposent à tous les bons citoyens l'importante question de la réforme électorale et les impérissables souvenirs de la révolution de juillet.

La cavalerie était à l'hôtel de l'Europe ; l'artillerie, présidée par son chef, M. Billaudel, s'était réunie dans le restaurant de M. Marcel, qui avait été l'entrepreneur du grand banquet, et dont le dévouement en cette circonstance est digne des plus grands éloges. Un salon du restaurant voisin avait reçu une compagnie de chasseurs. Nous manquons de détails sur les autres ; mais nous savons que des toasts chaleureusement accueillis ont été portés :

A la révolution de juillet ! A la réforme électorale ! A l'armée de la France ! A la garnison de Metz ! A M. Arago, organe éclairé de la science, du peuple et de la réforme électorale ! A nos compatriotes de la rive gauche du Rhin ! A l'épée qui déchirera les honteux traités de 1815 !

Il y avait dans toutes ces réunions un peu de l'effervescence inspirée par les souvenirs de juillet et par les nouvelles politiques du jour. L'autorité qui avait semblé craindre que quelque manifestation n'éclatât à la revue, lors du défilé de la garde nationale, n'a eu qu'à applaudir au silence absolu qu'on a gardé dans les rangs ; mais le

soir, pendant les banquets, les cris de *vive la réforme ! la Mar-seillaise, le Chant du Départ*, etc., se sont fait entendre avec force dans le voisinage de chaque lieu de réunion, et la foule nombreuse des promeneurs semblait s'associer mieux que jamais à ces manifestations démocratiques.

L'administration des postes nous communique l'avis suivant :

Le public est prévenu qu'à partir du 1^{er} août courant de nouvelles malles dites *briskas*, à deux places de voyageurs et conduites avec quatre chevaux, sont mises en activité sur les routes.

De Limoges à Toulouse par Brives, Cahors et Montauban ;

De Limoges à Pau par Périgueux, Agen, Auch et Tarbes.

A cet effet, les malles de l'ancien modèle, à trois places de voyageurs, qui desservent actuellement la route de Paris à Toulouse, ont été remplacées, à la date du 31 juillet dernier, par des malles-berlines à quatre places, allant jusqu'à Limoges.

Les malles de Paris à Marseille ont aussi été remplacées à cette dernière époque, dans le trajet seulement de Paris à Moulins, par de nouvelles malles-berlines à quatre places de voyageurs.

En outre, à partir du 1^{er} août courant, les deux routes de Paris à Calais, de Paris au Havre, ont été pourvues de malles dites *briskas*, à deux places de voyageurs et conduites avec quatre chevaux.

Les dimensions des malles ou porte-manteaux des voyageurs admis dans les nouvelles malles-postes restent telles qu'elles ont été fixées.

DOUANES.

Circulaire du 31 juillet.

Dans la vue d'encourager notre commerce avec la côte occidentale d'Afrique, le roi a rendu, sous la date du 23 de ce mois, une ordonnance (1) qui réduit les droits d'entrée sur divers produits de ce pays, sous la condition qu'ils seront importés en droiture par navires français.

D'après les dispositions de cette ordonnance, dont je joins l'application à la présente, les arachides et les noix de touloucoua, qui étaient rangées par nos tarifs dans la classe des fruits oléagineux non dénommés et passibles, à ce titre, du droit de 2 f. 50 c., seront soumises au droit de 1 f. seulement, lorsqu'elles arriveront directement de la côte occidentale d'Afrique sous pavillon national (2).

Les huiles de palme, de coco et de touloucoua n'acquitteront, dans les mêmes conditions, que 4 f. au lieu de 12 f. 50 c. qu'elles ont payés jusqu'à ce jour.

L'huile d'arachide, dont l'ordonnance ne fait pas mention, reste soumise au droit de 25 f. qui l'affecte aujourd'hui comme huile de graines grasses non spécialement tarifée. Cette huile n'est pas exclusivement propre, comme les huiles de palme et de touloucoua, à la fabrication du savon, on ne l'emploie même pas à cet usage. C'est une huile comestible, d'un goût agréable, et qui est utilement employée dans les arts, attendu sa qualité siccative. Il ne paraît pas, du reste, qu'elle soit sur la côte d'Afrique un objet de commerce important.

Nulle distinction ne sera plus faite entre le bois de santal rouge venant du Sénégal et celui importé des autres parties de la côte d'Afrique. L'un et l'autre acquitteront dorénavant le droit de 80 c. Le bois de santal rouge était rangé dans la classe des bois de teinture à dénommer ; on en fera désormais un article séparé au tarif.

De même on ne distinguera plus, pour l'application de la taxe, entre les dents d'éléphant venant du Sénégal et celles importées des autres comptoirs de la côte d'Afrique. Le même droit leur sera applicable selon l'espèce. Ainsi, importées d'un point quelconque de la côte occidentale d'Afrique, les dents d'éléphant en défenses entières ou en morceaux de plus d'un kilog. paieront 25 f., et celles en morceaux d'un kilog. ou moins, ainsi que les dents machelières, acquitteront, les unes le double, les autres le huitième de ce droit, conformément à ce qui a été réglé à ce sujet d'une manière générale par la loi du 2 juillet 1836.

Enfin la cire importée du Sénégal, qu'elle soit jaune ou brune, et par conséquent clarifiée ou non, paiera également, à l'avenir, le droit de 3 f.

L'ordonnance qui met en vigueur ces dispositions a été insérée aujourd'hui au *Bulletin des Lois*, sous le n° 750. Elle ne spécifie aucun suris d'application, et elle sera ainsi exécutoire dans les délais ordinaires de promulgation. Les directeurs sont invités à la porter sur-le-champ à la connaissance du commerce.

Le conseiller d'état directeur de l'administration,
Signé THÉODORE GRÉTELIN.

Faits Divers.

On lit dans le *Patriote jurassien* :

Un habitant de nos montagnes, appelé le *grand Joseph*, âgé d'environ quarante ans, d'une taille gigantesque, d'une corpulence énorme et parfaitement musclé, se rendait de Foncine-le-Bas à la commune du Lac, en suivant une route nouvellement construite. Les entrepreneurs, pour empêcher qu'on ne passât sur cette route avant qu'elle ne fût tout-à-fait terminée, l'avaient encombrée de pierres énormes qu'ils supposaient ne pouvoir être enlevées qu'au moyen de la mine, puisque chaque bloc pesait au moins de 2,500 kilogrammes à 3,000. Notre héros arriva près de cet obstacle, démonta sa voiture et passa successivement chaque partie et la charge de l'autre côté. Mais son travail fini, la colère s'empara de lui, et dans son indignation il jura qu'il ne perdrait plus son temps près de cet obstacle ; alors il appuya son épaule successivement à chaque bloc et parvint sans trop de peine à débarrasser le chemin.

Ce tour de force a frappé d'étonnement tous les villages voisins qui ne doutaient pas de la puissance musculaire du moderne Titan de nos montagnes, mais qui ne la supposaient pas aussi énergique.

— Une découverte très-intéressante vient d'être faite sur la place du Carrousel. Depuis quelques jours les ouvriers étaient occupés à ouvrir une tranchée partant du guichet de l'Ecluse, à côté des bureaux de comptabilité de la liste civile, et s'étendant en ligne directe jusque sous le premier guichet du quai, pour la conduite des eaux dans le faubourg Saint-Germain. Hier, en creusant, ils trouvèrent à la profondeur d'un mètre et quelques centimètres plusieurs médailles en bronze paraissant remonter au règne de Henri III.

Le directeur des travaux, instruit de cette circonstance, fit faire des recherches, et ce matin des ouvriers ont découvert en face de la première porte d'entrée de la cour des Tuileries (entrée particulière du maréchal commandant de la garde nationale), et à 40 ou 50 centi-

(1) Voir l'ordonnance dans le supplément du 25 juillet 1840.

(2) L'arachide ou arachis est vulgairement connue aussi sous le nom de pistache de terre. C'est une semence de la grosseur d'un pois, d'un rouge vineux à l'extérieur, blanche à l'intérieur, et qui est renfermée dans une gousse blanchâtre, de forme cylindrique et terminée en pointe. Cette gousse est étranglée dans le milieu quand elle contient deux semences. La plante qui produit l'arachide n'est pas exclusive à l'Afrique ; on la cultive dans le midi de l'Europe et notamment en Espagne.

La noix de touloucoua est le fruit d'un arbre décrit dans la Flore de la Sénégambie, sous le nom de *curapa touloucoua*. Cet arbre produit de grosses capsules quadrivalves dans lesquelles les noix sont renfermées. Celles-ci sont irrégulières et anguleuses ; leur grosseur est celle d'un fort marron d'Inde. La chair en est rougeâtre, la saveur très-amère.

mètres de profondeur, deux grands bassins, l'un en marbre rouge non poli, d'environ 6 mètres de circonférence et de 30 à 40 centimètres de profondeur; au centre de ce bassin, se trouve une ouverture circulaire fermée d'environ 50 centimètres de diamètre. Il est d'une seule pièce.

Le second bassin est en granit brut à arête aiguë, d'une circonférence de 9 mètres environ, et d'une profondeur de 20 centimètres à peu près, creusé, comme le premier, dans un seul bloc. Ces deux bassins n'étaient séparés l'un de l'autre que d'un mètre tout au plus. Aujourd'hui, vers trois heures, on a apporté une chèvre et ses aggrès pour les enlever aussitôt qu'ils seront entièrement dégagés.

Extérieur.

ESPAGNE. — On nous communique la lettre suivante de Madrid, 25 juillet :

« Je vous écris au milieu des événements les plus graves. Voilà cette Espagne, qu'on croyait indifférente à tout, se levant comme un seul homme quand on viole ses franchises municipales; on a supporté toutes les iniquités du ministère soi-disant modéré en politique et en administration; mais le jour où il veut porter la main sur l'arche sainte des municipalités, une révolution éclate. La vie de l'Espagne est dans les municipalités; elles ont résisté à tous les efforts dirigés contre elles, elles sont le palladium de notre vie politique.

» Les événements de Barcelone vont être dénaturés et présentés sous un aspect malveillant; mais, quoi qu'on dise, ce qui ressort de

tout ceci, c'est que chaque fois qu'on voudra pousser à bout la partie vitale du pays, il y aura explosion. C'est que la liberté a jeté des racines si profondes, que nulle force ne peut les arracher.

» La reine avait promis à Espartero de ne pas sanctionner cette loi des ayuntamientos; elle le lui dit à Lerida, le lui répéta à Barcelone; mais des conseillers imbéciles et perfides ont surpris sa bonne foi, et l'ont poussée à sanctionner cette loi qui fut alors expédiée ici : ce qui décida Espartero à donner sa démission.

» Grâce au ciel, la nouvelle du renvoi du ministère est arrivée hier au soir; vingt-quatre heures plus tard, Madrid pouvait devenir un théâtre de troubles. Les ministres avaient fait approcher 14,000 hommes de troupes; 6,000 hommes étaient déjà dans la ville avec le général Balboa. On comptait sur cette force pour faire publier la loi des municipalités, mais c'était une première erreur : la population alla au devant des troupes qui entrèrent aux cris de *Vive la constitution! à bas la loi des municipalités!* Le général Balboa fut obligé de déclarer aux ministres qu'il n'y avait pas à compter sur un seul de ses soldats pour appuyer la publication de cette loi, parce que dans tous les villages où ils avaient passé on leur avait fait promettre de défendre les franchises municipales du pays. Le ministère ne recula pas devant cette manifestation et ordonna à la municipalité de faire publier la loi.

» L'ayuntamiento de Madrid se réunit hier en séance publique; 2,000 personnes s'y trouvaient assemblées. On lut l'ordre du ministère, et l'ayuntamiento, à l'unanimité, déclara que rien ne pourrait le contraindre à participer à une violation de la constitution et des franchises municipales, et qu'il plaçait l'un et l'autre sous la sauve-

garde de la garde nationale. On se sépara aux cris de *Vivent l'ayuntamiento et la constitution! à bas les ministres!* Chaque garde national alla prendre son fusil.

Le ministère ne savait plus que faire; cependant il ne cédait pas. La fermentation allait en augmentant, et les cris les plus sinistres remplissaient la ville. Enfin, le courrier porteur de la destitution des ministres arriva. La ville fut illuminée; on respira. Sans cette nouvelle, nous eussions eu à déplorer quelques malheurs, tant l'exaspération était grande et augmentée par 33 degrés de chaleur (Réaumur).

» On dit que M. Onís va se rendre à Barcelonne, où il proposera à la reine un programme sérieux.

» Je finis en vous assurant qu'Espartero est plus populaire que jamais, et que c'est une calomnie de croire qu'il vise à la dictature.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

De nombreuses expériences faites par les médecins des hôpitaux de la capitale ont démontré l'efficacité constante du SIROP de PATE de NAFÉ d'Arabie, pour combattre la coqueluche et la toux chez les enfants. Ces pectoraux, doués des propriétés les plus adoucissantes, conviennent également dans toutes les inflammations ou irritations qui ont pour siège soit l'estomac, la poitrine ou les intestins. Le dépôt est chez MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, pharmacie des Célestins, à Lyon.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

PHARMACOPEE UNIVERSELLE, ouvrage contenant les caractères essentiels et la synonymie de toutes les substances citées dans les recueils, avec l'indication, à chaque préparation, de ceux qui l'ont adoptée, des procédés divers recommandés pour l'exécution, des variantes qu'elle présente dans les différents formulaires, des noms officinaux sous lesquels on la désigne dans divers pays, et des doses auxquelles on l'administre, et précédé de tableaux présentant la concordance des divers poids médicaux de l'Europe entre eux et avec le système décimal; par Jourdan, membre de l'Académie royale de Médecine. — 2^e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. — 2 vol. in-8°, à deux colonnes. — Paris et Lyon, 1840. — Prix : 25 fr. (2460)

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

AU SAMEDI HUIT AOÛT MIL HUIT CENT QUARANTE.

1^o D'UNE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 17, estimée trente-huit mille francs, ci. 38,000 fr.
2^o D'UNE AUTRE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 24, estimée huit mille francs, ci. 8,000 fr.

Dépendant toutes deux de la succession bénéficiaire du sieur Jean-Baptiste Richoud.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^e Cornuty. (631)

Annonces diverses.

(8579) A vendre pour cause de maladie.

JOLI FONDS DE CAFÉ dans une des plus belles positions de la ville. — Prix: 4,500 fr. — On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Cornet, pâtissier, rue Romarin.

(732) Les débiteurs de feu FRANÇOIS FONT, qui était menuisier à Lyon, rue du Bois, n° 40, sont invités à se présenter dans la huitaine, chez M^e Bros, avoué, rue des Célestins, 6, curateur décerné par le tribunal à la succession vacante dudit sieur Font, pour payer le montant de leurs comptes et prévenir ainsi des poursuites.

SECURITE,

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1838.

S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n° 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE LYON.

AVIS.

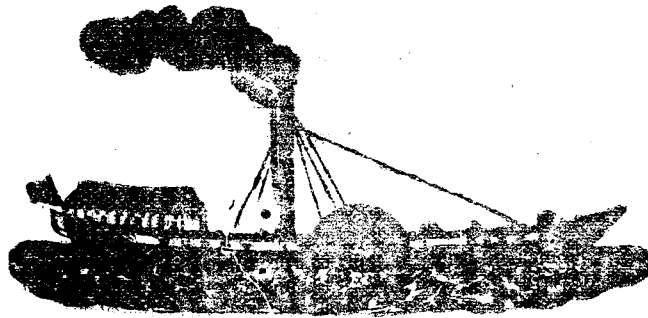
Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 5, ou à l'usine, à Perache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog. 2 f. 80 c.
Prix à l'usine, id. 2 35

(8471)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs. — Dose pour six jours, 1 f. 80 c. — A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu soidifié, sans goût ni odeur. (2802)



Entreprise de Navigation du HAUT-RHONE.

SERVICE

DE LYON A AIZ-LES-BAINS ET CHAMBÉRY.

DÉPART DE LYON.

Mardi,	4 août.
Mercredi,	5
Vendredi,	7
Samedi,	8

DÉPART D'AIX ET DE CHAMBÉRY, ET ARRIVÉE A LYON :

Lundi,	3 août.
Mardi,	4
Jeudi,	6
Vendredi,	7

(7357)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxes blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkell, droguiste, rue du Terrallé.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallut. (2774)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,

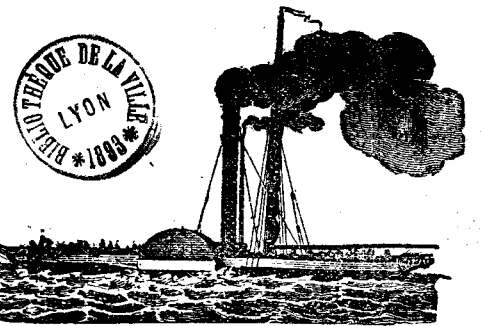
Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin,
du port de la Charité.

PREMIÈRES.		SECONDES.	
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.	
— AVIGNON,	20	12	
— BEAUCAIRE,	22	14	
— MARSEILLE,	30	20	

Bureaux : quai de la Charité.

(7367)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

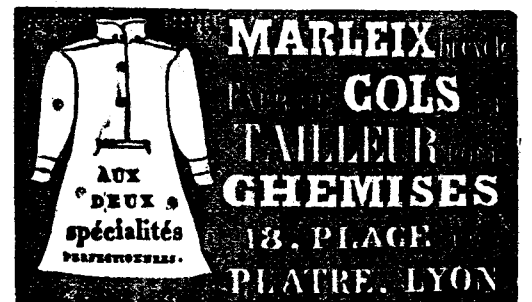
POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON. — 1^{er}, 20 f. — 2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)



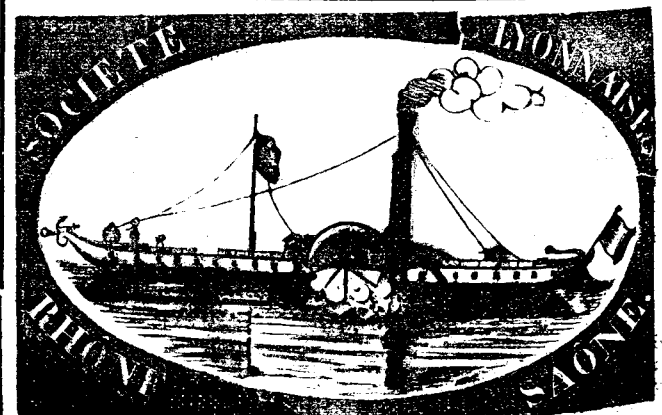
MARLEIX
COLS
TAILLEUR
CHEMISES
18, PLACE
PLATRE, LYON

CHOCOLAT

AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, breveté à Paris, fabriqué par procédés mécaniques, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat, rafraîchissant et d'une facile digestion, convient aux personnes délicates et d'un tempérament échauffé. — Dépôts à Lyon, chez MM. Soccarré, place de l'Herberie, et Allongue, rue Puits-Gaillot. — On y trouve aussi tous les Chocolats, notamment le Chocolat homéopathique. (5215—2024)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION.

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

A QUATRE HEURES DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.